ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Première session du Concours général du collège

Note d'information du 05/11/2026 relative au Concours général du collège

Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par : Alexandra DEGRAEVE
Tél : 01 57 02 68 47
Mél : ce.buripr@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissements des collèges, des lycées professionnels, généraux et technologiques publics et privés sous contrat,

S/C de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques et Mesdames et Messieurs les Directeurs des réseaux d'enseignement privé

Références :

- Arrêté du 21 juillet 2026 relatif au concours général du collège
- Note de service du 15 septembre 2026 relative aux modalités d'organisation et d'attribution des récompenses du concours général du collège (BO n° 36 du 24 septembre 2026)
- Note de service du 17 septembre 2026 relative à l'organisation du concours général du collège – Session 2027 *(BO n° 36 du 24 septembre 2026)*

L'objectif du **Concours général du collège**, dont la première session se tiendra en février 2027, est de proposer aux collégiens un dispositif valorisant qui reconnaît leur talent dans un domaine disciplinaire qu'ils apprécient. Ce concours constitue une occasion privilégiée de distinguer nos élèves de troisième pour leur curiosité et leur engagement dans des domaines et compétences variés.

Nous vous invitons à mobiliser les équipes pédagogiques afin d'encourager la participation des élèves dans chacune des cinq épreuves proposées :

- **Mathématiques et sciences** : épreuve de résolution de problèmes.
- **Français et culture générale** : rédaction d'un écrit long mobilisant des références culturelles.
- **Histoire-géographie** : rédaction d'un écrit argumenté pour répondre à une question à partir de 2 ou 3 documents en histoire ou en géographie. Le candidat choisit au début de l'épreuve de composer en histoire ou en géographie.
- **Arts plastiques** : production plastique à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques.
- **Informatique, technologie et numérique** : épreuve centrée sur la pensée informatique et le codage.

En veillant par ailleurs à l'équilibre entre les filles et les garçons, vous permettrez ainsi à des élèves aux profils variés de faire reconnaître leur excellence.

La circulaire interacadémique du SIEC pour les inscriptions au CGC, que vous trouverez en annexe, détaille toutes les précisions utiles.

En bref

Le concours général du collège s'adresse cette année à **tous les élèves de troisième** des collèges publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État **inscrits au diplôme national du brevet**.

Chaque élève ne peut s'inscrire qu'à une seule épreuve. Le nombre de candidats est limité, pour chaque établissement, à **10% de l'effectif total de ses élèves inscrits au DNB**, toutes épreuves confondues.

Les épreuves écrites sont individuelles, d'une **durée de 2 h 30**.

Les candidats sont évalués sur **des sujets conformes aux programmes officiels** de la classe de troisième ou du cycle 4.

Les attentes sont communes aux différentes épreuves : des connaissances disciplinaires parfaitement maîtrisées, de très bonnes compétences rédactionnelles, des capacités pour analyser et croiser des documents de nature différente, des capacités de créativité, mais aussi de la rigueur et le goût de l'effort.

Les **prix** seront remis dans chaque académie et un palmarès départemental pourra être organisé.

Calendrier

Pour la session 2027, les inscriptions ont lieu

du lundi 12 octobre 2026 à 10 heures au jeudi 19 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

La date limite d'inscription ne pourra être prolongée.

Ces inscriptions se font via l'application CYCLADES-CGC, accessible via Arena https://arena.ac-creteil.fr

Les épreuves nationales se déroulent **le mardi 2 février 2027 de 13h30 à 16h.**

Alexandra Degraeve

Doyenne du collège des IA-IPR